

# GLOSSAIRE

**Abiotique** : se dit d'un facteur ou d'un élément non vivant dans l'environnement, comme la lumière, l'eau, la chaleur, la roche ou les gaz.

**À feuilles caduques** : arbre dont les feuilles ou les aiguilles meurent et tombent après une saison de croissance.

**Aire de nature sauvage** : (1) environnement naturel qui n'a pas été modifié de façon significative par les activités humaines; (2) terre désignée par le Congrès américain pour la préservation et la protection de son état naturel.

**Aménagement forestier** : application pratique des principes scientifiques, économiques et sociaux à l'administration d'une forêt.

**Biome** : ensemble d'écosystèmes caractérisé par un type distinctif de végétation et maintenu dans les conditions climatiques particulières de la région.

**Biotique** : se dit d'un facteur environnemental lié à des organismes vivants ou produit par ceux-ci.

**Bois** : arbres de dimension et de qualité commerciale appropriés pour le débitage.

**Changement climatique** : changement dans l'état du climat qui peut être identifié (au moyen de données statistiquement significatives) par des changements dans la moyenne ou la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une période prolongée, généralement des décennies ou plus. Il peut être dû à des processus naturels, mais le changement climatique actuel est causé par des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère et dans l'utilisation des terres.

**Cime** : branches supérieures d'un arbre.

**Conifère** : arbre qui porte ses graines dans un cône et qui est généralement sempervirent.

**Connaissances écologiques traditionnelles (CET)** : base de connaissances acquise et transmise par les peuples autochtones et locaux depuis des centaines d'années grâce à un contact direct avec l'environnement.

**Couvert arboré** : mesure dans laquelle les arbres dominent une zone géographique donnée, souvent exprimée en pourcentage de l'étendue spatiale (p. ex., « le couvert arboré dans cet espace urbain était de près de 40 % »).

**Couverture forestière** : essences dominantes ou combinaison d'essences présentes. Les forêts peuvent être classées en fonction de leur type de couverture.

**Décomposeur** : plante ou organisme qui se nourrit de matières mortes et provoque leur dégradation mécanique ou chimique.

**Diversité biologique, biodiversité** : variété et abondance des formes de vie, des processus, des fonctions et des structures des plantes, des animaux et d'autres organismes vivants. La biodiversité des espèces, des communautés, des ensembles génétiques et des écosystèmes est d'ordre local, régional et mondial.

**Écosystème** : système d'interaction entre une communauté biologique et son environnement non vivant; aussi, l'endroit où ces interactions se produisent.

**Évapotranspiration** : processus par lequel l'eau est transférée de la terre à l'atmosphère par l'évaporation provenant du sol et d'autres surfaces et par la transpiration des plantes.

**Foresterie** : domaine qui adopte la science, l'art et la pratique de la création, de la gestion, de l'utilisation et de la conservation des forêts et des ressources connexes au profit de l'être humain et de façon soutenable pour répondre aux objectifs, aux valeurs et aux besoins visés.

**Foresterie soutenable** : foresterie qui permet de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en assurant une intendance des terres qui intègre le reboisement et la gestion, la culture, l'entretien et la récolte des arbres pour des produits utiles et des services écosystémiques tels que la préservation de la qualité des sols, de l'air et de l'eau, le carbone, la diversité biologique, les habitats fauniques et aquatiques, les loisirs et l'esthétique.

**Forêt** : écosystème caractérisé par un vaste couvert arboré généralement constitué de peuplements dont les caractéristiques varient, notamment les espèces, la structure, la composition et la classe d'âge, et qui comprend communément des cours d'eau, des poissons et de la faune. Elle est souvent gérée pour préserver de multiples produits, services et valeurs.

**Forêt boréale** : zone forestière la plus septentrionale composée de conifères et d'arbres à feuilles caduques qui s'étend à travers le nord de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie.

**Forêt tropicale** : forêt qui pousse dans des climats tropicaux avec des températures élevées toute l'année et des précipitations annuelles généralement abondantes.

**Forêt urbaine** : totalité des terrains boisés, des groupes d'arbres et des arbres individuels situés dans une zone urbaine, y compris les forêts, les arbres de rue et les arbres dans les parcs et les jardins.

**Gestion active** : atteinte des objectifs forestiers souhaités pour permettre des conditions favorables futures en utilisant les opérations sylvicoles et les pratiques d'aménagement forestier.

**Gestion passive** : gestion d'une aire forestière en laissant la nature suivre son cours.

**Habitat** : (1) unité d'espace de l'environnement; (2) lieu, naturel ou non, caractérisé par son climat, sa nourriture, sa couverture et son eau, où un individu ou une population d'organismes vit et se développe normalement.

**Habitat aquatique** : zone de l'environnement où l'eau est le principal milieu et les espèces sont adaptées aux conditions aquatiques.

**Peuplement** : groupe contigu d'arbres ayant une uniformité relative quant à leur âge, leur composition et leur structure, et poussant sur un site également assez uniforme. Le peuplement est une échelle typique pour la planification de l'aménagement forestier d'une qualité suffisamment uniforme.

**Photosynthèse** : processus par lequel les plantes vertes fabriquent des sucres simples en présence de la lumière du soleil, du dioxyde de carbone et de l'eau.

**Producteur** : organisme qui synthétise des composés organiques à partir de substances inorganiques par photosynthèse (plantes vertes) ou chimiosynthèse (bactéries anaérobies).

**Produit forestier** : tout article ou toute substance provenant des forêts et destiné à des fins commerciales, comme le bois d'œuvre, le papier, les champignons et le fourrage pour le bétail.

**Reboisement** : rétablissement de la couverture forestière, soit naturellement, soit par l'ensemencement ou la plantation de semis.

**Récolte du bois** : retrait d'arbres d'une forêt pour rétablir la santé écologique ou pour obtenir des revenus des produits du bois.

**Ressource renouvelable** : matière première naturelle ou forme d'énergie qui a la capacité de se reconstituer à travers des cycles écologiques et de saines pratiques de gestion.

**Santé d'une forêt** : état perçu d'une forêt en fonction de son âge, de sa structure, de sa composition, de sa fonction, de sa vigueur, de ses niveaux d'insectes et de maladies et de sa résilience aux perturbations.

**Sempervirent** : se dit d'un arbre qui conserve ses feuilles vertes, ses aiguilles ou ses écailles pendant l'hiver et pendant plus de deux saisons de croissance.

**Services écosystémiques** : composants de la nature qui peuvent être directement appréciés, consommés ou utilisés pour le bien-être humain.

**Succession** : remplacement progressif d'une communauté par une autre.

**Sylviculture** : art et science permettant de contrôler l'établissement, la croissance, la composition, la santé et la qualité des forêts et des terrains boisés afin de répondre de façon soutenable aux divers besoins et intérêts des propriétaires des terres et de la société.

**Vivace** : se dit d'une plante qui vit plusieurs années et qui produit habituellement des graines chaque année après avoir atteint la maturité.

**Zone riveraine** : région qui entoure les terres humides, les lacs, les rivières ou les cours d'eau, formant une zone de transition entre les habitats aquatiques et les milieux secs.

